

Pourquoi choisir la conduite Supervisée

Accessible à partir de 18 ans, la conduite supervisée est une forme de conduite accompagnée qui présente de nombreux avantages.

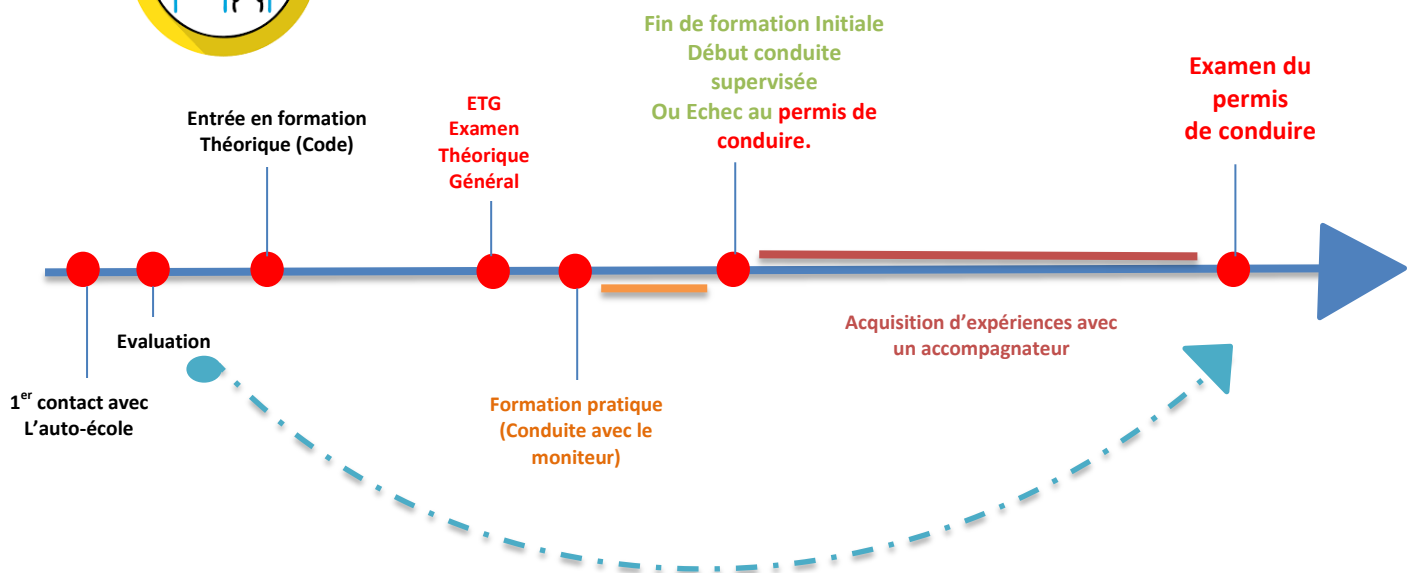
Elle peut être choisie dès le départ ou après un échec à l'examen du permis.

Elle permet entre autre :

- D'acquérir une plus grande expérience à moindre coût.
- Un apprentissage étalé sur une plus longue période ce qui permet d'aborder plus de situations variées et concrètes pour plus de confiance en soi afin de passer l'épreuve du permis de conduire avec plus de sérénité...
- Elle est idéale en cas d'échec au permis de conduire avant de repasser l'épreuve, afin de renforcer les acquis.
- Elle permet de continuer à conduire malgré un délai de « représentation à l'examen » plus ou moins long.



Planification de la formation :



Planification en fonction de vos disponibilités et souhaits

Notre objectif est de vous amener jusqu'au permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissages et dans les meilleures délais.

1. L'évaluation initiale obligatoire

Avant le début de la formation vous devez obligatoirement passer une évaluation initiale de conduite.

Elle permettra de connaître votre niveau et d'estimer le nombre d'heure nécessaire à l'obtention de la F.F.I (niveau nécessaire pour partir en conduite supervisée)

Elle vous permet d'estimer le coût financier de votre formation.

2. Les cours de code

Vous effectuerez des cours de code en groupe avec un moniteur qualifié, ou individuellement à l'auto-école selon vos possibilités.

Vous avez accès à la Web- Formation qui est une plateforme d'entraînement et de révision au code de la route en ligne (souscription facultative). Vous pouvez passer votre ETG dès 17 ans et demi.

3. Les cours de conduite

Après l'obtention de votre code de la route (ETG), vous participerez à des séances de conduite avec un moniteur qualifié. 20 heures minimum sont obligatoires.

Nous vous proposons :

RYTHME	MODULES de SECURITE	SUIVI
Une alternance théorique et pratique des cours de conduite individuels et/ou collective pour plus d'efficacité (écoute pédagogique)	Des mises en situations concrète pour une prise de conscience de vos limites	Un accompagnement individuel et un suivi de progression personnalisé.

4. La phase de conduite supervisée

Il n'y a pas de durée minimum. Les contraintes sont plus souples que pour la conduite accompagnée. **Il n'y a pas de kilométrage minimum** à effectuer.

- Soit vous avez choisi cette formation et à l'issue de votre formation initiale de 20h vous devez bénéficier d'une évaluation favorable de la part de l'enseignant (FFI)
- Soit vous effectuez cette formation à la suite d'un échec à l'examen du permis pratique et vous obtenez de la part de votre auto-école une autorisation de conduire en conduite supervisée.

Un Rendez-vous préalable est obligatoire avec votre accompagnateur.

Il dure 2h minimum pendant lesquels l'enseignant donne les conseils utiles à votre accompagnateur et assure la continuité de la formation. Il vous notifie les conditions d'assurances et les documents à présenter lors d'un contrôle routier.

L'accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis plus de 5 ans sans interruption et ne pas avoir été condamné pour certains délits. Il est possible pour l'élève d'avoir plusieurs accompagnateurs.

La conduite supervisée n'est pas autorisée à l'étranger.